

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2505

18 octobre 2011

SOMMAIRE

ACMBernstein SICAV	120201	Finwell Participations S.A.	120199
Airfreight Development Worldwide S.A.	120199	Fürlehre S.à r.l.	120225
Amer-Sil Leasing S.à r.l.	120205	Fürlehre S.à r.l.	120212
Amer-Sil Leasing S.à r.l.	120206	Invesco Real Estate - UK III Fund FCP-SIF	120203
Aquatrans Cargo S.A.	120198	Invesco Real Estate - UK III Fund FCP-SIF	120203
Aquatrans Navigation S.A.	120198	Kuma One S.A.	120201
Armacom S.A.	120205	Lacombe Investissement S.A.	120195
Armacom S.A.	120208	LuxCo 46 S.à r.l.	120240
Asset Technology Luxembourg S.à r.l. ..	120240	M&G Real Estate Finance 1 Co	120226
Bannier & Cie. Investment Fund	120202	Nord Lux Immo S.A.	120229
Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l.	120212	NTC Parent S.à r.l.	120235
BNP Paribas Short Term Fund	120200	Parfinlux S.A.	120198
Calgary (Holdings) S.A.	120195	PCM Investments Sàrl	120240
Casiopea Ré S.A.	120222	Quartz One S.A.	120201
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	120209	Quattro Luxembourg S.à r.l.	120236
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	120209	Rigi SCI	120221
CBP Select	120200	Rigi SCI	120225
Comfintex S.A.	120195	SEB Fund 3	120202
Courtignac S.A.	120194	Sofidecor S.A.	120199
Credit Suisse Global Infrastructure SCA SICAR	120217	Sofinor Holding S.A.	120204
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxem- bourg S.A.	120217	Sogin	120202
Delanceau Strategies S.A.	120194	Thomson Reuters Holdings S.A.	120221
EP Latitude 2 S.à r.l.	120240	Trade Corporation S.A.	120228
Espirito Santo Financial Group S.A.	120196	Wind Acquisition Finance II S.A.	120229
Feldermaus A.G.	120203	Zefiros S.A.	120194

Zefiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.358.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Zefiros S.A., welche am *04. November 2011* um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Mandatsänderung
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011138486/18.

Delanceau Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 135.229.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *7 novembre 2011* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011139907/10/18.

Courtignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *7 novembre 2011* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011139908/10/18.

Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 135.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 novembre 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011139909/10/18.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 18 November 2011 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

"Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915."

The statutory general meeting held on 4 May 2011 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on 18 November 2011, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2011142357/534/16.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 novembre 2011 à 11 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011142394/755/19.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21/25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

We hereby give our shareholders notice of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of Espirito Santo Financial Group S.A. (the "Company") that will be held on 28 October 2011 at 12 o'clock (local time) or at any adjournment thereof at the Company's registered office 21/25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at which the following Agenda will be considered:

Agenda:

1. To receive a Report from the Board of Directors of the Company concerning the proposal to cancel the nominal value of the Company's shares and to reduce the accounting value of each share of the authorised and issued share capital of the Company.
2. Based upon the Report from the Board of Directors of the Company, to resolve to cancel the nominal value of the Company's shares being EUR 10 per share, all shares of the authorised and issued share capital being forthwith shares without nominal value and to pass a resolution to that effect, including the required amendment of article 5 of the Company's Articles.
3. Based upon the Report from the Board of Directors, to resolve to reduce the accounting value of each share of the authorized and issued share capital of the Company from its current amount of EUR 10 per share to EUR 1 per share without cancellation of any shares in issue nor repayment on any share; to allocate an amount corresponding to the resulting reduction of the share capital of an amount of EUR 700,969,662.- to a special non-distributable reserve account of an amount of EUR 700,969,662.- which reserve could be reintegrated into the share capital or allocated to the share premium account or a free reserve account by means of passing of an appropriate shareholders resolution, to set the amount of the issued share capital from its current amount of EUR 778,855,180.- to the amount of EUR 77,885,518.- and to pass resolutions to that effect, including the required amendment of article 5 of the Company's Articles.
4. To grant power to the Board of Directors to implement the resolutions passed on the aforementioned items of the agenda of the meeting.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company can validly consider and deliberate on items 2. and 3. of its Agenda provided a quorum of half of the shares issued and outstanding is reached. If the quorum is not reached at the first meeting a second meeting may be convened at which no quorum requirement shall apply. Resolutions shall be adopted by a majority of two-thirds of the votes cast by the shareholders of the Company present or represented at the Extraordinary General Meeting. Item 4. of the Agenda can be validly considered and deliberated by the meeting without any quorum being reached; resolutions on such item shall be adopted by a simple majority of the votes cast by the shareholders of the Company present or represented at the Meeting.

The rights of a shareholder to attend and speak at the general meeting and to vote in respect of his shares shall be determined with respect to the shares held by the shareholder on 14 October 2011 at 24:00 hours Luxembourg time (the "Record Date"). Only those who are shareholders of the Company on that Record Date shall have the right to participate and vote at the general meeting.

Shareholders of the Company who are not personally registered in the Company's share register may also vote by proxy. To such effect, they must instruct the commercial bank, broker, dealer, custodian, trust company, accountholder, professional securities depository, financial institution or other qualified intermediary through which they hold their shares (hereinafter, the "Intermediary") who handles the management of the Company shares by using the proxy form (see hereafter).

Intermediaries shall ensure that the signed and dated original proxy forms with voting instructions be deposited in writing by postal services or electronic means at the address of SG GROUP, Luxembourg, in its capacity as duly mandated agent of the Company to such effect, with copy to the Company by no later than the Record Date. Beneficial owners of shares held through an Intermediary are urged to confirm the deadline for receipt of their proxy forms with vote instructions by such Intermediary to ensure their onward delivery to SG GROUP, Luxembourg, in its capacity as duly mandated agent of the Company by the relevant deadline.

Shareholders of the Company acknowledge that by sending their proxy forms with their voting instructions they will be deemed to consent to having the relevant Intermediary, including but not limited to Euroclear and Clearstream, provide all details concerning their identity to SG GROUP, Luxembourg, and to the Company. Shareholders of the Company need not be present at the Meeting in person.

In accordance with the Shareholders' Rights Law of 24 May 2011, a shareholder at the Record Date may act at the Meeting by appointing another person who needs not be a shareholder of the Company himself subject to the production of the original of the executed proxy to the Meeting in order to present it to the board of the Meeting. The proxy holder shall enjoy the same rights to speak and ask questions in the general meeting as those to which the shareholder of the

Company thus represented would be entitled. Each shareholder shall only be represented by one proxy holder for a given general meeting of shareholders except that: if a shareholder has shares of the Company held in more than one securities account, he may appoint one proxy holder per securities account for a given general meeting of shareholders; a shareholder of the Company acting professionally for the account of other natural or legal persons may appoint each of these natural or legal persons or third parties appointed by them.

A person acting as a proxy may hold a proxy from more than one shareholder without limitation as to the number of shareholders of the Company so represented. Where a proxy holder holds proxies from several shareholders of the Company, he may cast votes for a certain shareholder differently from votes cast for another shareholder.

Shareholders of the Company shall appoint a proxy in writing. Such appointment shall be notified by the shareholders to the Company in writing by postal services or electronic means at the address of the Company indicated below by no later than the Record Date.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Relevant proxy forms may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company, on the Company's website www.esfg.com (hereinafter, the "Website") or at SG GROUP, Luxembourg.

Shareholders of the Company shall notify the Company of their intention to participate in a general meeting by a declaration in writing to be submitted by postal services or by electronic means to SG GROUP, Luxembourg, in its capacity as duly mandated agent of the Company with a copy to the Company including supporting documents to evidence title to the shares of the Company held by them at the address indicated below at the latest on the Record Date.

The Report of the Board of Directors on the agenda of the Meeting is deposited and available to the public at the Company's registered office, at the Société de la Bourse de Luxembourg S.A. in its capacity as an Official Appointed Mechanism ("O.A.M."), and will be posted on the Company's website. The information available on the Company's website (www.esfg.com) will in particular include the convening notice, the total number of shares and voting rights at the date of the convening notice, the draft resolutions and the proxy form.

Shareholders of the Company may upon request obtain a copy of the full, unabridged text of the documents to be submitted to the meeting of shareholders and draft resolutions proposed to be adopted by the meeting by electronic means at the address of the Company indicated below or at the registered office of the Company.

In accordance with the Shareholders' Rights Law, shareholders holding individually or collectively at least five (5) % of the share capital of the Company: (a) have the right to put items on the Agenda of the meeting; and (b) have the right to table draft resolutions for items included or to be included on the Agenda of the meeting. Those rights shall be exercised upon request of the shareholders in writing submitted to the Company by postal services or electronic means at the address of the Company indicated below. The request shall be accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the meeting and shall include the electronic or mailing address at which the Company can acknowledge receipt of these requests. The requests from the shareholders shall be received by the Company at the latest on 6 October 2011.

In accordance with the Shareholders' Rights Law, shareholders shall have the right to ask questions at the meeting related to items on the agenda of the meeting. The Company shall answer the questions put to it by its shareholders. The right to ask questions and the obligation of the Company to answer are subject to the measures to be taken by the Company to ensure the identification of shareholders, the good order of general meetings and their preparation as well as the protection of confidentiality and business interests of the Company. The Company may provide one overall answer to questions having the same content. An answer shall be deemed to be given if the relevant information is available on the Company's website in a question and answer format and by the mere reference by the Company to its website.

The contact details of the Company are as follows:

The Company

Espirito Santo Financial Group S.A.

21/25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Fax: +352-43-54-10, Email: tsouza@esfg.com, Attention: Company Secretary.

The Mandated Agent

SG GROUP

231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

Fax: +352-43-54-10, Email: mh.goncalves@sgluxembourg.eu

In accordance with the Luxembourg law dated 11 January 2008 concerning the transparency obligations of security issues, any shareholder is obliged to notify the Company of the percentage of voting rights held by such shareholder where that percentage reaches, exceeds or falls below the thresholds of 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33.1/3%, 50% or 66.23%,

unless a notification for the same purpose has already been made. The aggregation of the aforementioned thresholds is to be made in accordance with the provisions of Article 9 of such law.

Luxembourg, 28 September 2011.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011132995/117.

Aquatrans Navigation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 43.198.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Aquatrans Navigation S.A., welche am 26. Oktober 2011 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011134239/16.

Aquatrans Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.275.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Aquatrans Cargo S.A., welche am 26. Oktober 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Beschlussfassung über Verlustverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Mandatsverlängerung
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011134241/18.

Parfinlux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.619.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 octobre 2011 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011137948/534/16.

Airfreight Development Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.302.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi 27 octobre 2011 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 11C, Boulevard Joseph II avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011137943/561/18.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 28 octobre 2011 à 11.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2010;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011137319/717/19.

Finwell Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.462.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le 26 octobre 2011 à 16.30 heures au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation;
2. Décharge aux organes de la société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011136702/15.

BNP Paribas Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 46.468.

—
THE STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday 27th October 2011 at 11:30 a.m., in the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H20, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, in order to deliberate on the following agenda

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditor;
2. Approval of the annual accounts as at 30th June 2011 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011137944/755/25.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 27 octobre 2011 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2011
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011; affectation des résultats
3. Donner quitus aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE QUILVEST S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011137945/755/29.

Kuma One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 octobre 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée
7. Transfert du siège social
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011137954/795/22.

Quartz One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.164.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 octobre 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011137949/1023/16.

ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.021.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACMBernstein SICAV (the "Fund") will be held at 09:30AM (local time) on Thursday, October 27, 2011 at the registered office of the Fund, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditor's report and audited financial statements* for the fiscal year ended May 31, 2011.
2. To approve the annual report* of the Fund for the fiscal year ended May 31, 2011.
3. To grant discharge to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended May 31, 2011.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
Yves Prussen
Nicolas Bérard

Louis Mangan
Christopher Bricker

5. To appoint Ernst & Young, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on the fifth day prior to the Meeting (on Friday, October 21, 2011) are entitled to vote at the 2011 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

*According to the new law dated 17 December 2010 on undertakings for collective investments, the annual accounts and the auditors' report (the "financial reports") no longer need to be sent to the shareholders with the convening notice to the annual general meeting of shareholders. These financial reports are available from the registered office of the Fund and will be sent to shareholders who specifically request to receive a copy thereof.

The financial reports can also be downloaded directly from AllianceBernstein's website: www.alliancebernstein.com/investments.

October 6th, 2011.

By Order of the Board of Directors .

Référence de publication: 2011137957/755/31.

Sogin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 27 octobre 2011 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011137955/534/16.

Bannier & Cie. Investment Fund, Fonds Commun de Placement.

RECTIFICATIF

Rectificatif du règlement de gestion du 18 juillet 2011, déposé le 15/07/2011, N° L110113267 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011106852/12.

(110122072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

SEB Fund 3, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de SEB Fund 3 coordonné (partie générale et partie spécifique) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Asset Management S.A.

Référence de publication: 2011115528/9.

(110132281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Invesco Real Estate - UK III Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La modification du règlement de gestion de INVESCO Real Estate-UK III Fund FCP-SIF a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESCO Real Estate Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011118662/10.

(110136112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Invesco Real Estate - UK III Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de INVESCO Real Estate-UK III Fund FCP-SIF coordonné a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESCO Real Estate Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011118663/10.

(110136115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Feldermaus A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.624.

L'an deux mille onze, le treize septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FELDERMAUS A.G.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114624, constituée suivant acte reçu le 16 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1000 du 22 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 31 (trente et une) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'à la date de la présente assemblée.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Yves Marie Thoraval, né à Plésidy (France) le 18 mars 1945, demeurant à CH-1093

La Conversion, 47, chemin des Blanchettes.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40505. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132127/59.

(110152314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Sofinor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.986.

L'an deux mille onze, le treize septembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOFINOR HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 6365 rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.986, constituée suivant acte reçu le 4 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 260 de 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du * à la date de la présente assemblée.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Yves Marie Thoraval, né à Plésidy (France) le 18 mars 1945, demeurant à CH-1093

La Conversion, 47, chemin des Blanchettes.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du * à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40506. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132382/60.

(110152473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Amer-Sil Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 158.625.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138020/11.

(110159710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Armacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 103.983.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 27 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138045/11.

(110159946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Amer-Sil Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 158.625.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of September,
Before US Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Amer-Sil S.A., a société anonyme (public company limited by shares), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 8.871,

here represented by Mr. Paul Meurens, employee, with professional address at 61, rue d'Olm, L-8281 Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on September 19th, 2011.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing in Luxembourg under the name of Amer-Sil Leasing S.à r.l., having its registered office in Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 158.625 and incorporated by a deed of Maître Camille Mines (aforementioned) on December 30, 2010, published in the Memorial, Recueil Spécial C, number 836 on April 28, 2011 (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) to one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400) by issuing one million (1,000,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;

2. Subscription, intervention and payment of the one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each by means of a contribution in cash amounting to one million Euros (EUR 1,000,000);

3. Amendment of Article 6.1 paragraph 1 of the Company's articles of association to reflect the increase of share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

III. That, on the basis of this agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) to one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400) by issuing one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe to one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by means of a contribution in cash amounting to one million Euros (EUR 1,000,000).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned notary by the presentation of a copy of the blocking certificate.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank accounts.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** The share capital is fixed at one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400) represented by one million twelve thousand four hundred (1,012,400) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 2.200,.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le vingt-deux septembre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Amer-Sil S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Kehlen, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.871,

ici représenté par M. Paul Meurens, employé, demeurant professionnellement au 61, rue d'Olm, L-8281 Kehlen, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 septembre 2011.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Amer-Sil Leasing S.à r.l., ayant son siège social à Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.625 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille Mines (précité) en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 836 en date du 28 avril 2011 (la «Société»).

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million Euros (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) à un million douze mille quatre cents Euros (EUR 1.012.400) par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription, intervention et paiement d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune par un apport en numéraire d'un montant d'un million Euros (EUR 1.000.000);

3. Modification de l'alinéa 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social de la Société;

4. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prends les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million Euros (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) à un million douze mille quatre cents Euros (EUR 1.012.400) par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant d'un million Euros (EUR 1.000.000).

Preuve des fonds virés a été délivrée au notaire soussigné par la remise d'une copie du certificat de blocage de fonds.

Le notaire soussigné a accepté cette preuve et l'a considérée comme suffisante afin de prouver que les fonds ont effectivement été virés sur les comptes de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier l'alinéa 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à un million douze mille quatre cents Euros (1.012.400) représenté par un million douze mille quatre cents (1.012.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ € 2.200,.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MEURENS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 23 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3592. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138021/120.

(110159711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Armacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 103.983.

L'an deux mil onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «ARMACOM S.A.», société anonyme avec siège à L1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II, constituée le 28 octobre 2004 suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C numéro 56 du 20 janvier 2005 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mr Guy SCHROEDER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 310 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-4149 Esch/Alzette, 37, rue Romain Fandel.
2. Modification de l'article 1^{er}, 3^e paragraphe des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Acceptation de la démission des administrateurs actuels et nomination des nouveaux administrateurs.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination du nouveau commissaire.
5. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L4149 Esch/Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, 3^e paragraphe des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 3^e paragraphe. Le siège de la société est établi dans la Commune d'Esch/Alzette.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuels Thierry HELLERS, Yves SCHMIT et Carine BITTLER et nomme en remplacement:

- Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg le 12 septembre 1977, demeurant à L-8281 Kehlen, 2B, Juddegaass.

- Monsieur Guy SCHROEDER, administrateur de sociétés, né à Dudelange le 20 août 1968, demeurant à L-3761 Tétange, 29, rue Thomas Byrne.

- Monsieur Sébastien THIRY, indépendant, né à Heidelsberg, le 27 décembre 1977, demeurant à L-1537 Luxembourg, 12, rue des Foyers.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes COMPTABILUX S.A. et nomme en remplacement: LG MANAGEMENT s.à r.l. avec siège à L-4149 Esch/Alzette, 37, rue Romain Fandel, RCSL B 156.639.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2017.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.200,.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont acte fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHROEDER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 28 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3641. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138046/68.

(110159947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 155.975.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26.09.2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 07.10.2011.

Référence de publication: 2011138109/11.

(110159729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 155.975.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth day of September.

Before Us Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "CB CERATIZIT Luxembourg S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office in L-8232 Mamer, 101, route de Holzem, registered with the Luxembourg trade and companies register (the Company) under the number B 155.975.

The Company was incorporated on 01 October 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Official Gazette Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2461 of 15th November 2010.

there appeared:

1) "Ever Spring International Holdings Ltd", a company duly incorporated under the laws of the Hong Kong, established and having its registered office at 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, represented by its director, Mrs Liao Chang Chun-Kuei, also referred to as «Category A shareholder», here represented by:

Mr. Gerhard KERCKHOFF, employee, professionally residing in Mamer,

by virtue of a proxy under private seal on the 12th of September, 2011 that, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this minute.

2) "CERATIZIT S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 101, route de Holzem, L-8232 Mamer (Registre de commerce de Luxembourg B 4610), also referred to as «Category B shareholder», here represented by:

Mr. Gerhard KERCKHOFF, employee, professionally residing in Mamer,

by virtue of a proxy under private seal on the 12th of September, 2011 that, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this minute.

together hereafter «the Shareholders».

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 17,938,000.00 (seventeen million nine hundred and thirty-eight thousand Euro) represented by 89,690 (eightynine thousand six hundred and ninety) shares without nominal value, of which 44,845 (forty-four thousand eight hundred and forty-five) are category A shares and 44,845 (forty-four thousand eight hundred and forty-five) are category B shares, by an amount of 30,000,000.00 EUR (thirty million euro), to an amount of EUR 47,938,000 (forty-seven million nine hundred and thirty-eight thousand Euro), represented by 150,000 (hundred and fifty thousand) shares without nominal value, of which 75,000 (seventy-five thousand) are category A shares and 75,000 (seventy-five thousand) are category B shares, by way of issuance of a number of 150,000 (hundred and fifty thousand) new shares of the Company, without nominal value.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Shareholders prenamed, declare through their proxyholder or representatives to subscribe to the 150,000 (hundred and fifty thousand) new shares without nominal value "Ever Spring International Holdings Ltd" all the 75,000 (seventy-five thousand) new category A shares and "CERATIZIT S.A." all the 75,000 (seventy-five thousand) new category B shares -and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to 30,000,000.-EUR (thirty million euro).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned Notary by the presentation of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank accounts.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Shareholder resolves to amend the Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed corporate capital amounts to EUR 47,938,000 (forty-seven million nine hundred and thirty-eight thousand Euro) represented by 239,690 (two hundred and thirty-nine thousand six hundred and ninety) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up, of which 119,845 (hundred and nineteen thousand eight hundred and forty-five) are category A shares and 119,845 (hundred and nineteen thousand eight hundred and forty-five) are category B shares”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated, with reservation of all rights, to be approximately EUR 7,000.00 and will be at charge of the Company.

Nothing else being on the agenda and no further requests raised, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Capellen, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, den sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, wird eine außerordentliche Versammlung des Aktionärs (die Versammlung) der "CB CERATIZIT LUXEMBOURG S.A.", eine Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Sitz in L-8232 Mamer, 101, route de Holzem, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 155.975, gegründet gemäß Urkunde vom 01. Oktober 2010, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitze in Sanem, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (die Gesellschaft) Nummer 2461 vom 15. November 2010,

sind erschienen:

1) Ever Spring International Holdings Ltd, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen von Hong Kong, mit Gesellschaftssitz in 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, handelnd durch ihre Geschäftsführerin, Mrs. Liao Chang Chun-Kuei,

auch hiernach benannt als „Aktionär der Kategorie A“, hier vertreten durch:

Herrn Gerhard KERCKHOFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in Mamer,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 12. September 2011, welche, nachdem sie von allen Erschienenen und vom amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

2) CERATIZIT S.A., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 101, route de Holzem, L-8232 Mamer (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 4610),

auch hiernach benannt als „Aktionär der Kategorie B“,

hier vertreten durch:

Herrn Gerhard KERCKHOFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in Mamer,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 12. September 2011, welche, nachdem sie von allen Erschienenen und vom amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dies vorausgeschickt, fassen die Aktionäre, vertreten wie zuvor, wie folgt Beschluss:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Kapital der Gesellschaft vom jetzigen Betrag von EUR 17.938.000 (siebzehn Millionen neuhundertachtunddreissigtausend Euro), eingeteilt in 89.690 (neunundachtzigtausendsechshundertneunzig) Aktien ohne Nominalwert, von denen 44.845 (vierundvierzig tausend achthundert fünf und vierzig) A Aktien und 44.845 (vierundvierzig tausend achthundert fünf und vierzig) B Aktien sind, um einen Betrag von EUR 30.000.000,00 (dreissig Millionen Euro) auf EUR 47.938.000 (siebenundvierzig Millionen neuhundertachtunddreissig tausend Euro) zu erhöhen, eingeteilt in 150.000 (hundertfünfzig tausend) Aktien ohne Nominalwert, von denen 75.000 (fünfundsiebzig tausend) A Aktien und 75.000 (fünfundsiebzig tausend) B Aktien sind, und zwar durch die Ausgabe von 150.000 (hundertfünfzig tausend) neuen Aktien ohne Nominalwert.

Zeichnung der Aktien durch die Gesellschafter - Zahlung

Die vorgenannten Aktionäre erklären, handelnd durch ihre Vertreter, die 150.000 (hundert fünfzig tausend) neuen Aktien ohne Nominalwert zu zeichnen, wovon "Ever Spring International Holdings Limited" alle 75.000 (fünfundsiebzig tausend) neuen Aktien der Kategorie A zeichnet und "CERATIZIT SA" alle 75.000 (fünfundsiebzig tausend) neuen Aktien der Kategorie B zeichnet und die Aktionäre die Bareinlage in Höhe von EUR 30.000.000,00 (dreissig Millionen Euro) leisten.

Der Nachweis der Überweisung wurde dem unterfertigten Notar durch Vorlage einer Bankbescheinigung der Bank erbracht, die die Konten der Gesellschaft führt.

Der unterfertigte Notar nahm den Nachweis an und sah dies als genügenden Beweis an, dass die Gelder tatsächlich den Bankkonten der Gesellschaft gut geschrieben wurden.

Zweiter Beschluss

Nach der zuvorgehenden Kapitalerhöhung beschlossen die Aktionäre, Artikel 5 der Satzung neu zu fassen, der nunmehr wie folgt lauten wird:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 47.938.000 (siebenundvierzig Millionen neunhundert achtunddreissig tausend Euro) und ist in 239.690 (zwei hundert neununddreissig tausend sechshundertneunzig) Aktien ohne Nominalwert aufgeteilt, von denen 119.845 Aktien der Kategorie A und 119.845 Aktien der Kategorie B sind."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 7.000,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieses Dokument in englischer Sprache verfasst wurde, und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist. Auf Anfrage der gleichen erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text maßgebend.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Capellen erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen wurde hat der Bevollmächtigte vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. KERCKHOFF, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3627. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138110/141.

(110159730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Fürlehre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 50.054.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 28 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138216/11.

(110159794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.035.

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Infusion Therapy Systems, Inc., a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered address at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registration number 2090645 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163 035 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 13 July 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the

“Mémorial”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 20 September 2011, not yet published in the Mémorial.

II.- The 64,289,067 (sixty four million two hundred eighty nine thousand sixty seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 17,300,000 (seventeen million three hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 64,289,067 (sixty four million two hundred eighty nine thousand sixty seven United States Dollars) to USD 81,589,067 (eighty one million five hundred eighty nine thousand sixty seven United States Dollars) by the issuance of 17,300,000 (seventeen million three hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 155,700,000 (one hundred fifty five million seven hundred thousand United States Dollars), of which USD 1,730,000 (one million seven hundred thirty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, by way of a contribution in kind of all the shares of GeneOhm Sciences Canada, Inc.;

3. Subscription and payment by Becton Dickinson Infusion Therapy Systems, Inc. of the 17,300,000 (seventeen million three hundred thousand) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 17,300,000 (seventeen million three hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 64,289,067 (sixty four million two hundred eighty nine thousand sixty seven United States Dollars) to USD 81,589,067 (eighty one million five hundred eighty nine thousand sixty seven United States Dollars) by the issuance of 17,300,000 (seventeen million three hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the “Contribution”), subject to the payment of a global share premium amounting USD 155,700,000 (one hundred fifty five million seven hundred thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), of which USD 1,730,000 (one million seven hundred thirty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the shares in GeneOhm Sciences Canada, Inc. a corporation organized and existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, with its registered address at 2555 du Parc-Technologique Blvd., City of Quebec, Quebec G1P 4S5 and registration number 114729432.

Valuation

The Contribution is valued at USD 173,000,000 (one hundred seventy three million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 22 September 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Peter De Rycker, manager of category A, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, manager of category A, born on 15 February 1971, Bonheiden, Belgium, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;
- c) Julie Arnold, manager of category A, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;
- d) William Allan, manager of category A, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, German;
- e) Johanna van Oort, manager of category B, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- f) Nedim Görel, manager of category B, with professional address at 1315 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Infusion Therapy Systems, Inc., 81,589,067 (eighty one million five hundred eighty nine thousand sixty seven) shares.

The notary acts that the 81,589,067 (eighty one million five hundred eighty nine thousand sixty seven) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 81,589,067 (eighty one million five hundred eighty nine thousand sixty seven United States Dollars), represented by 81,589,067 (eighty one million five hundred eighty nine thousand sixty seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Infusion Therapy Systems, Inc., une société organisée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée sous le matricule 2090645 (l'«Associé Unique»),

Ici dûment représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 163.035 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire soussigné, du 13 juillet 2011, non encore publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» («Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné le 20 septembre 2011, non encore publié au Mémorial.

II.- Que les 64.289.067 (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 17.300.000 USD (dix-sept millions trois cent mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 64.289.067 USD (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) à 81.589.067 USD (quatre-vingt-un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 17.300.000 (dix-sept millions trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 155.700.000 USD (cent cinquante-cinq millions sept cent mille Dollars Américains) dont un montant de 1.730.000 USD (un million sept cent trente mille Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature de parts sociales de la société GeneOhm Sciences Canada, Inc.;

3. Souscription et paiement par Becton Dickinson Infusion Therapy Systems, Inc. des 17.300.000 (dix-sept millions trois cent mille) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 17.300.000 USD (dix-sept millions trois cent mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 64.289.067 USD (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) à 81.589.067 USD (quatre-vingt-un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 17.300.000 (dix-sept millions trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après (l'«Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 155.700.000 USD (cent cinquante-cinq millions sept cent mille Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 1.730.000 USD (un million sept cent trente mille Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et de le paiement de la Prime d'Emission est composé de toutes les parts sociales de GeneOhm Sciences Canada, Inc. une société constituée et existant selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social sis au 2555 du Parc-Technologique Blvd., City of Québec, Québec G1P 4S5 et enregistrée sous le numéro 114729432.

Evaluation

L'Apport s'élève à 173.000.000 USD (cent soixante-treize millions de Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 22 septembre 2011, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Peter De Rycker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

b) Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;

c) Julie Arnold, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Angleterre;

d) William Allan, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne;

e) Johanna van Oort, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

f) Nedim Görel, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Infusion Therapy Systems Inc.: 81.589.067 (quatrevingt-un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 81.589.067 (quatre-vingt-un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 81.589.067 USD (quatrevingt-un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept Dollars Américains) représenté par 81.589.067 (quatre-vingt-un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43507. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138643/246.

(110160787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.462.

In der Sitzung des Verwaltungsrates der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A. am 19. September 2011 wurde Herr Dr. Matthias Danne, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 16, mit sofortiger Wirkung zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Luxembourg, den 4. Oktober 2011.

Rainer Mach / Patrick Weydert.

Référence de publication: 2011138719/11.

(110160714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Credit Suisse Global Infrastructure SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.449.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "CREDIT SUISSE GLOBAL INFRA-STRUCTURE SCA SICAR" (the "Company"), a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.127.449, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 870, dated 14 May 2007, page 41725 and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 December 2008, published in the Mémorial under number 207, dated 30 January 2009, page 9905.

The Meeting is presided by Mr Paul Van den Abeele, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who will also act as secretary.

The Meeting elects Mrs Sophie Giallombardo, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. - The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to authorise the conversion of ordinary shares of a class into ordinary shares of another class, subject each time to the approval of the general partner of the Company (the "General Partner") which may be withheld at its absolute discretion and to amend articles 9 and 10 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") accordingly.

2. Acknowledgement of article 67-1 juncto article 103 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended, the "Law of 10 August 1915"), pursuant to which the quorum for an extraordinary general meeting of Share-

holders amending the Articles of Incorporation should be at least one half of the capital present or represented, and decision to amend article 32 of the Articles of Incorporation accordingly.

3. Acknowledgement of the prior approval and vote of the General Partner in favour of the above resolutions, given in accordance with article 32 of the Articles of Incorporation and article 111 of the Law of 10 August 1915.

4. Miscellaneous.

II. - The Meeting has been convened by sending on 16 September 2011 a notice containing the above agenda to all the shareholders of the Company by means of registered letter.

III. - The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders, by the bureau of the Meeting and by the notary. This list and the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. - It appears from the attendance list, that one (1) registered management share out of one (1) registered management share issued and outstanding, sixteen thousand one hundred and thirty-six (16,136) registered ordinary shares of class A out of twenty-four thousand three hundred and thirty-six (24,336) registered ordinary shares of class A issued and outstanding, three thousand six hundred and eighty-two (3,682) registered ordinary shares of class B out of five thousand nine hundred and twenty-one (5,921) registered ordinary shares of class B issued and outstanding, and twelve thousand and ninety-five (12,095) registered ordinary shares of class C out of sixteen thousand and thirty-five (16,035) registered ordinary shares of class C issued and outstanding representing 68.94% of the share capital of the Company, are present or represented in this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the Meeting.

After having approved the foregoing and heard the reports of the general partner and of the independent experts referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed, the Meeting takes the following resolutions unanimously:

First resolution

The Meeting decides to authorise the conversion of ordinary shares of a class into ordinary shares of another class, subject each time to the approval of the General Partner of the Company, which may be withheld at its absolute discretion and to amend the first paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation accordingly, which shall read as follows:

"The Company is closed-ended. Consequently, it does not repurchase its Ordinary Shares upon the request of the Limited Shareholders, except in case of conversion of Ordinary Shares under the conditions set out in article 10 hereof."

The Meeting furthermore decides to replace the current text of article 10 of the Articles of Incorporation accordingly, to read as follows:

"Subject each time to the approval of the General Partner which may be withheld at its absolute discretion, a Limited Shareholder may, under the conditions and procedures set out in the Prospectus, convert all of its Ordinary Shares of a particular Class (the "Initial Share Class") into Ordinary Shares of another Class (the "New Share Class"). In such case, the Limited Shareholder will be obliged to convert also its remaining Undrawn Commitments in respect of the Initial Share Class of Ordinary Shares into Commitments to subscribe for Ordinary Shares of the New Share Class.

The conversion of Ordinary Shares shall be calculated on the basis of the respective Net Asset Value of the relevant Classes prevailing on the relevant Valuation Date as described in the Prospectus.

No Ordinary Shares of any Class will be converted during any period in which the determination of the Net Asset Value of the Ordinary Shares of the relevant Class is suspended by the General Partner, as noted in article 11.2 hereof.

For the avoidance of doubt, the Ordinary Shares of the Initial Share Class, as well as the Undrawn Commitment in respect of Ordinary Shares of the Initial Share Class will be cancelled."

Second resolution

The Meeting acknowledges article 67-1 juncto article 103 of the Law of 10 August 1915, pursuant to which the quorum for an extraordinary general meeting of Shareholders amending the Articles of Incorporation should be at least one half of the capital present or represented and decides to amend the first paragraph of article 32 of the Articles of Incorporation in its English version accordingly, which shall read as follows:

"Unless otherwise provided by the present Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, at any general meeting of the Shareholders convened in accordance with the law to amend the Articles of Incorporation of the Company, or at any general meeting of the Shareholders convened in accordance with the law to resolve issues for which the law or these Articles of Incorporation refers to the conditions set forth for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the capital present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the portion of the Shares represented."

Third resolution

The Meeting acknowledges the prior approval and vote of the General Partner in favour of the above resolutions, given in accordance with article 32 of the Articles of Incorporation and article 111 of the Law of 10 August 1915.

There being no further item on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Folgt die Übersetzung des Vorangehenden Textes ins Deutsche:

Im Jahr zweitausendundelf, am neunundzwanzigsten September.

Vor Maître Gérard LECUIT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

findet eine außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber (die "Versammlung") der "CREDIT SUISSE GLOBAL INFRASTRUCTURE SCA SICAR" (die "Gesellschaft") statt, eine société en commandite par actions, welche als société d'investissement en capital à risque gegründet wurde und den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs unterliegt, welche im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B.127.449 eingetragen wurde und die ihren Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, hat und durch notarielle Urkunde des Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, am 25. April 2007 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter der Nummer 870, datiert auf den 14. Mai 2007, Seite 41725 und deren Satzung zum letzten Mal durch notarielle Urkunde des vorgenannten Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, vom 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial unter der Nummer 207, datiert auf den 30. Januar 2009 auf Seite 9905 abgeändert wurde.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul Van den Abeele, lawyer, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, welcher auch als Schriftführer handeln wird.

Die Versammlung ernennt Frau Sophie Gialombardo, lawyer, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Nachdem das Büro der Versammlung somit gebildet wurde, erklärt der Vorsitzende und bittet den Notar zu beurkunden, dass:

I. - Die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Beschluss, die Umwandlung von Stammaktien einer Klasse in Stammaktien einer anderen Klasse zuzulassen, die jeweils der Zustimmung des Komplementärs der Gesellschaft (des "Komplementärs") bedarf, welche er nach seinem freien Ermessen verweigern darf, und entsprechende Abänderung von Artikel 9 und 10 der Satzung der Gesellschaft (der "Satzung").

2. Anerkennung von Artikel 67-1 in Verbindung mit Artikel 103 des Gesetzes vom 10. August 1915 (in der jeweils geltenden Fassung, das "Gesetz vom 10. August 1915"), demgemäß die zum Zwecke der Änderung der Satzung einberufene Hauptversammlungen der Anteilhaber beschlussfähig ist, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist, und Beschluss, Artikel 32 der Satzung dementsprechend zu ändern.

3. Anerkennung der vorausgehenden Zustimmung und Bewilligung der vorangehenden Beschlüsse durch den Komplementär, welche in Übereinstimmung mit Artikel 32 der Satzung und Artikel 111 des Gesetzes vom 10. August 1915 erteilt wurden.

4. Verschiedenes.

II.- Die Versammlung wurde durch die Zusendung von Einberufungsschreiben an alle Anteilhaber der Gesellschaft in Form von Einschreiben am 16. September 2011, welche die oben aufgeführte Tagesordnung enthielten, einberufen.

III.- Die persönlich anwesenden oder vertretenen Anteilhaber, die Vertreter der vertretenen Anteilhaber und die Anzahl ihrer Anteile sind in einer von den Anteilhabern oder den Vertretern der vertretenen Anteilhaber, dem Büro der Versammlung und dem Notar unterzeichneten Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Liste und die Vollmachten der vertretenen Anteilhaber, ne varietur durch die erschienenen Parteien paraphiert, wird ebenfalls der vorliegenden Urkunde beigelegt bleiben.

IV.- Der Anwesenheitsliste zufolge sind ein (1) auf den Namen lautender Komplementäranteil von einem (1) ausgegebenen auf den Namen lautenden Komplementäranteil; sechzehntausendhundertsechsdreissig (16.136) auf den Namen lautende Stammaktien der Klasse A von vierundzwanzigtausenddreihundertsechsdreissig (24.336) ausgegebenen auf den Namen lautenden Stammaktien der Klasse A und dreitausendsechshundertzweiundachtzig (3.682) auf den Namen lautende Stammaktien der Klasse B von fünftausendneuhunderteinundzwanzig (5.921) ausgegebenen auf den Namen lautende Stammaktien der Klasse B und zwölftausendfünfundneunzig (12.095) auf den Namen lautende Stammaktien der Klasse C von sechzehntausendfünfunddreissig (16.035) ausgegebenen auf den Namen lautenden Stammaktien der Klasse C, welche 68,94% des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft darstellen, bei der Versammlung

anwesend oder vertreten. Die Versammlung ist daher ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtswirksam beraten und über die vorgenannte Tagesordnung der Versammlung beschließen.

Nachdem sie das Vorangehende genehmigt und die Berichte des Komplementärs und der unabhängigen Sachverständigen, welche in der Tagesordnung genannt werden und die der vorliegenden Urkunde beigelegt bleiben, gehört hat, fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Umwandlung von Stammaktien einer Klasse in Stammaktien einer anderen Klasse zuzulassen, die jeweils der Zustimmung des Komplementärs der Gesellschaft bedarf, welche er nach seinem freien Ermessen verweigern darf, und den ersten Absatz von Artikel 9 der Satzung entsprechend wie folgt abzuändern:

"Bei der Gesellschaft handelt es sich um eine geschlossene Gesellschaft. Dementsprechend kauft sie ihre Stammaktien nicht auf Verlangen der Kommanditaktionäre zurück, außer im Fall der Umwandlung von Stammaktien unter den in Artikel 10 dieser Satzung genannten Bedingungen."

Die Versammlung beschließt desweiteren, den Text von Artikel 10 der Satzung zu ersetzen, der wie folgt lautet:

"Unter der Voraussetzung der jeweiligen Zustimmung durch den Komplementär, welche er nach seinem freien Ermessen verweigern darf, kann ein Kommanditaktionär unter den im Prospekt bestimmten Bedingungen, alle seine Stammaktien einer Klasse (die "Ursprüngliche Klasse") in Stammaktien einer anderen Klasse (die "Neue Klasse") umwandeln. In diesem Fall ist der Kommanditaktionär verpflichtet, auch seine noch nicht gezeichneten Verbindlichkeiten bezüglich der Ursprünglichen Klasse der Stammaktien in eine Zeichnungszusage für Stammaktien der Neuen Klasse umzuwandeln.

Die Umwandlung der Stammaktien soll auf Grundlage des jeweiligen Nettoinventarwertes pro Stammaktie der jeweiligen Klasse am jeweiligen Bewertungstag berechnet werden, wie im Prospekt beschrieben wird.

Es werden keine Stammaktien jeglicher Klassen umgewandelt, solange die Ermittlung des Nettoinventarwertes der Stammaktien der jeweiligen Klasse durch den Komplementär ausgesetzt ist, wie in Artikel 11.2 dieser Satzung erwähnt.

Um Zweifel zu vermeiden werden die Stammaktien der ursprünglichen Klasse sowie die noch nicht gezeichneten Verbindlichkeiten bezüglich der ursprünglichen Klasse der Stammaktien ungültig gemacht."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt Artikel 67-1 in Verbindung mit Artikel 103 des Gesetzes vom 10. August 1915 zur Kenntnis, demgemäß die zum Zwecke der Änderung der Satzung einberufene Hauptversammlung der Anteilhaber beschlussfähig ist, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist, und Artikel 32 der englischen Version der Satzung entsprechend wie folgt abzuändern:

"Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen in dieser Satzung, sowie in dem gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 zulässigen Rahmen, sind gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zum Zwecke der Änderung der Satzung einberufene Hauptversammlungen der Anteilhaber, oder sonstige gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zum Zwecke der Lösung von Angelegenheiten einberufene Versammlungen, in deren Zusammenhang die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen oder die Bestimmungen dieser Satzung auf für Änderungen dieser Satzung anwendbare Bestimmungen verweisen, beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist. Sofern eine solche Beschlussfähigkeit nicht gegeben ist, wird eine zweite Hauptversammlung der Anteilhaber einberufen, die unabhängig von dem bei dieser zweiten Versammlung anwesenden oder vertretenen Anteil am Gesellschaftskapital wirksam Beschlüsse fasst."

Dritter Beschluss

Die Versammlung nimmt die vorausgehende Zustimmung und Bewilligung der vorangehenden Beschlüsse durch den Komplementär der Gesellschaft zur Kenntnis, welche in Übereinstimmung mit Artikel 32 der Satzung und Artikel 111 des Gesetzes vom 10. August 1915 erteilt wurden.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, beurkundet hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen der erschienenen Person und im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, genießt die englische Fassung Vorrang.

Wovon diese Urkunde in Luxemburg am eingangs erwähnten Datum errichtet wurde.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, welche dem Notar nach ihren Nachnamen und Vornamen, ihrem Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, unterzeichneten diese Personen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: P. VAN DEN ABEELE, S. GIALLOMBARDO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43555. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 12. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011140195/203.

(110162508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

Rectificatif de la publication déposée le 26 septembre 2011 sous la référence L110153404, publiée au Mémorial numéro 2400 le 7 octobre 2011, page 115160

L'élection de Madame Camilla Margaret Jay Nunn le 26 septembre 2011 en tant que nouvel administrateur de la Société prend effet à la date du vote des actionnaires le 26 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thomson Reuters Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140532/14.

(110162424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Rigi SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg E 2.467.

L'an deux mil onze, le vingt-sept septembre,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Redange,

ont comparu:

1) Monsieur Giuseppe GIUSTINIANI, maître électricien, né à Luxembourg le 09 septembre 1962, demeurant à L-8508 Redange, 16, rue Seitert, et

2) Madame Daniella RINCK, gestionnaire de fortune, née à Dudelange, le 18 juin 1965, demeurant à L-3330 Crauthem, 21, rue Emile Barthel,

Agissant tant en leur nom qu'en leur qualité d'administrateurs légaux de la personne et des biens de leurs enfants mineurs:

3) Monsieur Luca GIUSTINIANI, né le 19 mai 1996 à Luxembourg, demeurant à L-3330 Crauthem, 21, rue Emile Barthel, et

4) Monsieur Eros GIUSTINIANI, né le 07 septembre 1998 à Luxembourg, demeurant à L-3330 Crauthem, 21, rue Emile Barthel.

Les comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution qu'ils détiennent ensemble toutes les 100 parts de la société civile immobilière SCI RIGI, dont le siège est à Redange, 16, rue Seitert,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C numéro 938 du 30 octobre 2001 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro E 2.467,

et après avoir déclaré que ledit acte de constitution n'a subi aucune modification à ce jour, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Cession de parts:

L'assemblée prend acte de la cession par Madame Daniella RINCK des 3 parts de la société détenues par elle à Monsieur Giuseppe GIUSTINIANI.

Les 100 parts de la société sont donc souscrites comme suit:

- M. Giuseppe GIUSTINIANI, préqualifié,	98 parts
- M. Luca GIUSTINIANI, préqualifié,	1 part
- M. Eros GIUSTINIANI, préqualifié,	1 part
Total:	100 parts

En suite de ce qui précède, l'article 4 des statuts sera libellé comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-onze Euros et cinquante-sept cents (€ 991,57) divisé en cent (100) parts sociales de neuf euros neuf cent quinze cents (€ 9,915) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites comme suit:

- M. Giuseppe GIUSTINIANI, préqualifié,	98 parts
- M. Luca GIUSTINIANI, préqualifié,	1 part
- M. Eros GIUSTINIANI, préqualifié,	1 part
Total:	100 parts»

Siège social

Le siège de la société est transféré à L-5326 Contern, 9, rue Goell. L'article 2 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Contern.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GIUSTINIANI, D. RINCK, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 28 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3645. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011139005/56.

(110159828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 28.154.

In the year two thousand and eleven on the twenty-eighth day of September.

Before Us Maître Francis Kessler notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Telefonica S.A., a joint stock company established and existing under the laws of Spain, with registered office at Madrid, Gran Vía 28 (28013) and registered with the Commercial Registry of Madrid, volume 12534, page 21, sheet M-6164, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Mr. Juan José Gil Sánchez, company director, residing in Madrid, by virtue of a proxy given under private seal on September 14, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Casiopea RE S.A. (hereinafter, the Company), with registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28154, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Mersch, dated of June 9, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 221, dated of August 17, 1988 and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg dated of January 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 409, dated of February 24, 2009.

II. The Company's share capital is set at three million six hundred thousand Euros (EUR 3.600.000,00) represented by three thousand six hundred (3.600) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1.000,00) each.

III. The board of directors of the Company has decided during its meeting on June 15, 2011, to propose to the sole shareholder to proceed with the demerger of the Company in accordance with articles 308bis-6 and following, referring to articles 285 to 308 (with the exception of article 303) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) and in accordance with articles 73, 74, 30 and 31 of the Spanish law 3/2009 of April 3, on structural changes of corporate companies (LME).

IV. The sole shareholder resolves to acknowledge that the demerger will be realized by segregation and transfer en bloc of a part of the professional assets of the Company in favor of Telefonica Finanzas, S.A., a joint stock company existing under the laws of Spain, having its registered office at Madrid, Ronda de la Comunicación s/n, Distrito C, Edif. Oeste 2.

(28050) and registered with the Commercial Registry of Madrid volume 5.603, page 132, sheet M-45.537 (the Transferee Company), including the participation of the Company in Pléyade Peninsular Correduria De Seguros Y Reaseguros Del Grupo Telefonica S.A., a joint stock company existing under the laws of Spain, having its registered office at Madrid, Ronda de la Madrid, Ronda de la comunicación (distrito C), s/n – ED Oeste I. Planta 9, registered with the Commercial Registry of Madrid, volume 1735, page 134, sheet M-31.419 (Pléyade).

V. The sole shareholder resolves to acknowledge that the boards of directors of the Company and of the Transferee Company (together the Participating Companies) have adopted, by resolutions taken on June 15, 2011, a joint-split off plan, which has been published on July 15, 2011, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1579, in accordance with article 290 of the Law (the Joint Split-off Plan).

VI. The sole shareholder resolves to acknowledge and approve the Joint Split-off Plan as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in all its provisions.

VII. The sole shareholder resolves to acknowledge that the documents provided for by article 295 of the Law (i.e. the Joint Split-off Plan, the annual accounts and the annual reports of the Participating Companies for the last three financial years), have been at the disposal of the shareholders of the Participating Companies, at their registered office, one month prior to the date of these resolutions.

VIII. The sole shareholder resolves to acknowledge that no objections to the Joint Split-off Plan have been received between the date of publication of the Joint Split-off Plan and the date of the present resolutions.

IX. Having waived the examination of the Joint Split-off Plan by independent experts, in accordance with article 296 (1) of the Law, the sole shareholder resolves to approve the demerger and acknowledge that the demerger will be effective as from the date of the present resolutions towards the Participating Companies and upon publication of the present resolutions with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations towards third parties.

X. As set forth in the Joint Split-off Plan, the sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital down from its current amount of three million six hundred thousand Euro (EUR 3.600.000,00) to three million five hundred eighty-six thousand thirty-two Euro (EUR 3.586.032,00) through the reduction of the nominal value of all the three thousand six hundred (3.600) shares in issuance from one thousand Euro (EUR 1.000,00) down to nine hundred ninety-six Euro and twelve cents (EUR 996,12).

XI. Following the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at three million five hundred eighty-six thousand thirty-two Euro (EUR 3.586.032,00) represented by three thousand six hundred (3.600) shares, all with a nominal value of nine hundred ninety-six Euro and twelve cents (EUR 996,12) each.”

XII. The sole shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of directors of the Company and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandate until the date of the present resolutions.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the acts, documents and formalities incumbent to Company pursuant to Article 300 of the Law.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, Telefonica S.A., une société anonyme de droit espagnol, ayant son siège social est Gran Vía 28 (28013), Madrid et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid, volume 12534, page 21, feuille M-6164, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par M. Juan José Gil Sánchez, administrateur de société, demeurant à Madrid, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Casiopea RE S.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28154, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221, en date du 17 août 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 en date du 24 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent mille Euros (EUR 3.600.000,00) représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,00) chacune.

III. Le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 15 juin 2011, de proposer à l'actionnaire unique de la Société, la scission de la Société conformément aux articles 308bis-6 et suivants, se référant aux articles 285 à 308 (exception faite de l'article 303) de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et conformément aux articles 73, 74, 30 et 31 de la loi espagnole 3/2009 du 3 avril sur les modifications structurelles des sociétés commerciales (LME).

IV. L'actionnaire unique décide de constater que la scission sera réalisée par le transfert en bloc d'une partie du patrimoine professionnel de la Société en faveur de Telefonica Finanzas, S.A., une société anonyme de droit espagnol, ayant son siège social au Madrid, Ronda de la Comunicación s/n, Distrito C, Edif. Oeste 2. (28050), et enregistrée au registre de commerce de Madrid, volume 5.603, page 132, feuille M45.537, (la Société Bénéficiaire), comprenant la participation détenue par la Société dans Pléyade Peninsular Correduria De Seguros Y Reaseguros Del Grupo Telefonica S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège social au Madrid, Ronda de la Madrid, Ronda de la comunicación (distrito C), s/n – ED Oeste I. Planta 9, enregistrée au registre du commerce, volume 1735, page 134, feuille M-31.419 (Pléyade).

V. L'actionnaire unique décide de constater que les conseils d'administration de la Société et de la Société Bénéficiaire (ensemble les Sociétés Participantes) ont adopté, par résolutions prises le 15 juin 2011, un projet commun de scission (le Projet Commun de Scission), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1579 en date du 15 juillet 2011 conformément aux dispositions de l'article 290 de la Loi.

VI. L'actionnaire unique décide de prendre connaissance et d'approuver le Projet Commun de Scission tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans l'intégralité de ses provisions.

VII. L'actionnaire unique décide de constater que les documents requis par l'article 295 de la Loi (c.à d. le Projet Commun de Scission, les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Participantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Participantes, à leur siège social, durant un mois précédant la date de cette assemblée.

VIII. L'actionnaire unique décide de constater qu'aucune objection au Projet Commun de Scission n'a été soulevée entre la date de la publication du Projet Commun de Scission et la date des présentes résolutions.

IX. Après avoir renoncé à l'examen du Projet Commun de Scission par un expert indépendant, conformément à l'article 296(1) de la Loi, l'actionnaire unique décide d'approuver la scission et de reconnaître que celle-ci sera effective à la date des présentes résolutions envers les Sociétés Participantes et à compter de la publication des présentes résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations envers les tiers.

X. Conformément au Projet Commun de Scission, l'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société pour le réduire de son montant actuel de trois millions six cent mille Euro (EUR 3.600.000,00) à trois millions cinq cent quatre-vingtsix mille trente-deux Euro (EUR 3.586.032,00) par la réduction de la valeur nominale de toutes les trois mille six cents (3.600) actions émises par la Société, de mille Euro (EUR 1.000,00) à neuf cent quatre-vingt-seize Euro et douze cents (EUR 996,12).

XI. L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille trente-deux Euro (EUR 3.586.032,00), représenté par trois mille six cents (3.600) actions de neuf cent quatre-vingt-seize Euro et douze cents (EUR 996,12) chacune.»

XII. L'actionnaire unique décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 300 de la Loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gil Sánchez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011140752/156.

(110163443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Rigi SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg E 2.467.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 27 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 07 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141074/11.

(110163094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fürlehre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 50.054.

L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Jean LANGLOIS, gérant de société, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue des Lions Saint-Paul, représenté aux fins des présentes par Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Laquelle mandataire, après avoir établi que son mandant détient toutes les 2.780 parts de la société à responsabilité limitée FÜRLEHRE s.à r.l., dont le siège social se trouve à Luxembourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 50.054,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 216 du 18 mai 1995,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1868 du 10 septembre 2010,

s'est constituée au nom de son mandant en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Capital social:

Le capital de la société est augmenté de € 38.500,- pour être porté de son montant actuel de € 69.500,- au montant de € 108.000,- par un apport en espèces et représenté par la création et l'émission de mille cinq cent quarante (1540) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Le notaire constate la réalité de cet apport qui lui est démontrée au moyen d'un certificat bancaire.

L'intégralité des 1540 nouvelles parts sociales est souscrite par l'associé unique.

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent huit mille Euros (€ 108.000,-) divisé en quatre mille trois cent vingt (4.320) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites par l'associé unique. »

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. REUTER-WAGNER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140844/42.

(110163100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Guernsey on 4 October 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred and twenty-one thousand four hundred and forty euro and thirty-two cents (EUR 121,440.32), represented by one hundred and twenty-one million four hundred and forty thousand three hundred and twenty-one (121,440,321) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to one hundred and forty-one thousand eight hundred and sixteen euro and forty-seven cents (EUR 141,816.47), represented by one hundred and forty-one million eight hundred and sixteen hundred four hundred and seventy (141,816,470) shares, through the issue of twenty million three hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty (20,376,150) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred and twenty-one thousand four hundred and forty euro and thirty-two cents (EUR 121,440.32), represented by one hundred and twenty-one million four hundred and forty thousand three hundred and twenty-one (121,440,321) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to one hundred and forty-one thousand eight hundred and sixteen euro and forty-seven cents (EUR 141,816.47), represented by one hundred and forty-one million eight hundred and sixteen thousand four hundred and seventy (141,816,470) shares, through the issue of twenty million three hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty (20,376,150) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash.

The twenty million three hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty (20,376,150) new shares have been subscribed by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, at a total price of twenty million three hundred and seventy-six thousand one hundred and forty-eight euro and fifty-three cents (EUR 20,376,148.53) out of which:

- Twenty thousand three hundred and seventy-six euro and fifteen cents (EUR 20,376.15) have been allocated to the share capital, and;

- Twenty million three hundred and fifty-five thousand seven hundred and seventy-two euro and thirty-eight cents (EUR 20,355,772.38) have been allocated to the share premium.

The twenty million three hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty (20,376,150) shares have been fully paid up in cash by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, so that the total amount of twenty million three hundred and seventy-six thousand one hundred and forty-eight euro and fifty-three cents (EUR 20,376,148.53) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred and forty-one thousand eight hundred and sixteen euro and forty-seven cents (EUR 141,816.47), represented by one hundred and forty-one million eight hundred and sixteen thousand four hundred and seventy (141,816,470) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand two hundred euro (EUR 6,200.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence., such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le six octobre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représenté par Monsieur Laurent Clairet, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 4 octobre 2011, à Guernsey;

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l’associée unique («l’Associé Unique») représentant l’intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2010 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-et-un mille quatre cent quarante euros et trente-deux cents (EUR 121.440,32) représentés par cent vingt-et-un millions quatre cent quarante mille trois cent vingt-et-une (121.440.321) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième d’euro (EUR 0,001) chacune, jusqu’à cent quarante-et-un mille huit cent seize euros et quarante-sept cents (EUR 141,816,47) représentés par cent quarante-et-un millions huit cent seize mille quatre cent soixante-dix (141.816.470) parts sociales, par l’émission de vingt millions trois cent soixante-seize mille cent cinquante (20.376.150) parts sociales d’une valeur nominale d’un millième d’euro (EUR 0,001) chacune, en échange d’un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l’article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l’intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de son montant actuel de cent vingt-et-un mille quatre cent quarante euros et trente-deux cents (EUR 121.440,32) représentés par cent vingt-et-un millions quatre cent quarante mille trois cent vingt-et-une (121.440.321) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième d’euro (EUR 0,001) chacune,

jusqu'à cent quarante-et-un mille huit cent seize euros et quarante-sept cents (EUR 141.816,47) représentés par cent quarante-et-un millions huit cent seize mille quatre cent soixante-dix (141.816.470) parts sociales, par l'émission de vingt millions trois cent soixante-seize mille cent cinquante (20.376.150) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, en échange d'un paiement en numéraire.

Les vingt millions trois cent soixante-seize mille cent cinquante (20.376.150) nouvelles parts sociales ont été souscrites par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, pour un montant de vingt million trois cent soixante-seize mille cent quarante-huit euros et cinquante-trois cents (EUR 20.376.148,53) dont:

- Vingt mille trois cent soixante-seize euros et quinze cents (EUR 20.376,15) ont été alloués au capital social; et
- Vingt millions trois cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-douze euros et trente-huit cents (EUR 20.355.772,38) ont été alloués à la prime d'émission.

Les vingt millions trois cent soixante-seize mille cent cinquante (20.376.150) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, afin que le montant total de vingt million trois cent soixante-seize mille cent quarante-huit euros et cinquante-trois cents (EUR 20.376.148,53) soit à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à la somme de cent quarante-et-un mille huit cent seize euros et quarante-sept cents (EUR 141.816,47) représentés par cent quarante-et-un millions huit cent seize mille quatre cent soixante-dix (141.816.470) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 octobre 2011. Relation: RED/2011/2108. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141645/139.

(110163937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Trade Corporation S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRADE CORPORATION S.A. (en liquidation)

EUROTIME S.A.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011127449/13.

(110145716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.826.

—

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire des actionnaires en date du 30 juillet 2011

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M, Fabio CECCARELLI, demeurant au 48 rue de Strasbourg, L-2560, Grand-Duché de Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe DAUPHIN, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012;

3. Le mandat d'administrateur de M, David Catala, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012;

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG Audit S.à.r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Fabio CECCARELLI

Administrateur

Référence de publication: 2011126113/26.

(110145121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Nord Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.803.

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pascal MOUTSCHEN, né à Bastogne (Belgique), le 27 mai 1968, demeurant à B-6600 Bastogne, 24, rue Maître Nicolas.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est l'associé unique de la société anonyme «NORD LUX IMMO S.A.», ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.803, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 5 mai 2000, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution, (la "Société").

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de la présence d'un associé unique dans la Société;
2. Transfert du siège social de L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:
« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion, l'expertise, la location, l'achat, l'échange et la vente d'immeubles.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra également effectuer des prestations administratives et de secrétariat pour des personnes physiques ou morales tierces.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

4. Conversion du capital social en euros;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,-;

6. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

7. Acceptation des démissions de Monsieur René MOUTSCHEN et Madame Nicole HURDEBISE en tant qu'administrateurs de la Société;

8. Acceptation de la démission de Monsieur René MOUTSCHEN en tant qu'administrateur délégué de la Société;

9. Nomination de Monsieur Pascal MOUTSCHEN en tant qu'administrateur unique de la Société;

10. Confirmation du mandat de la société FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A. en tant que commissaire aux comptes;

11. Divers.

Le comparant a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que la Société n'a plus qu'un associé unique en la personne de Monsieur Pascal MOUTSCHEN, préqualifié.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social. (Premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Winseler.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion, l'expertise, la location, l'achat, l'échange et la vente d'immeubles.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra également effectuer des prestations administratives et de secrétariat pour des personnes physiques ou morales tierces.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros.

Le capital social de la Société est dorénavant fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros huit mille six cent soixante-neuf cents (EUR 309,8669) chacune.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes, de sorte que le capital social sera désormais de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

La libération intégrale de l'augmentation de capital social à hauteur de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) a été réalisée par l'associé unique Monsieur Pascal MOUTSCHEN, préqualifié, moyennant un versement en espèces. Le montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'associé unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination sociale «NORD LUX IMMO S.A.».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion, l'expertise, la location, l'achat, l'échange et la vente d'immeubles.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra également effectuer des prestations administratives et de secrétariat pour des personnes physiques ou morales tierces.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire (s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Septième résolution

L'associé unique prend connaissance et décide d'accepter la démission Monsieur René MOUTSCHEN, né le 22 août 1942 à Beho (Belgique), demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 23, rue de la Centrale ainsi que Madame Nicole HURDEBISE, née le 13 novembre 1946 à Stavelot (Belgique), demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 23, rue de la Centrale, en leur qualité d'administrateurs de la Société.

L'associé unique décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

Huitième résolution

L'associé unique prend connaissance et décide d'accepter la démission Monsieur René MOUTSCHEN, né le 22 août 1942 à Beho (Belgique), demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 23, rue de la Centrale, en sa qualité d'administrateur délégué de la Société.

L'associé unique décide de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Pascal MOUTSCHEN, né à Bastogne (Belgique), le 27 mai 1968, demeurant à B6600 Bastogne, 24, rue Maître Nicolas, en tant qu'administrateur unique de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur unique, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Dixième résolution

L'associé unique décide de confirmer la société anonyme «FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.», ayant son siège social à L-9645 Derenbach, Maison 91, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.911, comme commissaire aux comptes de la Société.

La durée du mandat du commissaire aux comptes, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MOUTSCHEN, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 août 2011. Relation: RED/2011/1751. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011118975/325.

(110136743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

NTC Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.586.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.509.

EXTRAIT

Lars Denkov a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 juillet 2011 et les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement Bruno Mourgue d'Algue, demeurant au 28 St George Street, London W1S 2FA, Royaume-Uni né le 28 février 1973 à Paris 15^{ème} (France) avec effet au 20 juillet 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- John Sutherland
- Séverine Michel
- Wolfgang Zettel
- Michael Kidd
- Gabriele Cipparrone
- Bruno Mourgue d'Algue
- Robert Charles Reynders
- Raphael de Botton
- Ola Nordquist
- Henrik Kraft

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011126832/28.

(110145089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Quattro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.990.

In the year two thousand and eleven, the tenth day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Quattro Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.990 (the Company). The Company has been incorporated on September 4, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2534 of October 16, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 25, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1476 of July 30, 2009.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one euro (EUR 1) each, to twenty-five thousand and one euro (EUR 25,001), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one euro (EUR 1).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Alter Domus Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one euro (EUR 1) each to twenty-five thousand and one euro (EUR 25,001), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one euro (EUR 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share having a par value of one euro (EUR 1) and to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of three million seven hundred thirty-four thousand four hundred forty-nine euro and nineteen eurocents (EUR 3,734,449.19) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) is allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- three million seven hundred thirty-four thousand four hundred forty-eight euro and nineteen eurocents (EUR 3,734,448.19) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated August 9, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

"

- the Receivable contributed by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., to the Company is shown on the attached balance sheet of Quattro Luxembourg S.à r.l. as per August 9, 2011 and booked under item "shareholders' advance (i.e. Bain Capital Asia Integral Investors, L.P.)" (the Balance Sheet);

- Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least three million seven hundred thirty four thousand four hundred forty nine euro and nineteen eurocents (EUR 3,734,449.19), and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., and upon the contribution of the Receivable by Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Contribution Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 8 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 25,001 (twenty-five thousand and one Euro), represented by 25,001 (twenty-five thousand and one) shares of EUR 1 (one Euro) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois d'août, par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Quattro Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.990 (la Société). La Société a été constituée le 4

septembre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinkcx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 octobre 2008 sous le numéro 2534. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juin 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 juillet 2009 sous le numéro 1476.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des Îles Cayman, dont le siège social est situé au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Îles Cayman et immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro 20360, représentée par son associé commandité Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, à vingt-cinq mille un euros (EUR 25.001) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation du capital social spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé d'Alter Domus Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, à vingt-cinq mille un euros (EUR 25.001) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à la nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et qu'il la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de trois millions sept cent trente-quatre mille quatre cent quarante-neuf euros et dix-neuf eurocents (EUR 3.734.449,19) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant d'un euro (EUR 1) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de trois millions sept cent trente-quatre mille quatre cent quarante-huit euros et dix-neuf eurocents (EUR 3.734.448,18) au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'évaluation de l'apport en nature de la Créance est certifié entre autre par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport) et (ii) le bilan de la Société daté du 9 août 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Il ressort du Certificat d'Apport que:

«

- la Créance apportée par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. à la Société est démontrée dans le bilan ci-joint de Quattro Luxembourg S.à r.l. daté du 9 août 2011 et comptabilisé sous le point «shareholders' advance (i.e. Bain Capital Asia Integral Investors, L.P.)» (le Bilan);

- Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. est le seul propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg et selon le Bilan joint, la valeur de la Créance est au moins égale à trois millions sept cent trente-quatre mille quatre cent quarante-neuf euros et dix-neuf eurocents (EUR 3.734.449,19), et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis le Bilan;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert de la pleine propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. et dès l'apport de la Créance par Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. à la Société, la Société aura la pleine propriété de la Créance qui dès lors sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat d'Apport et le Bilan ci-joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts pour y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 25.001 (vingt-cinq mille un euros), représenté par 25.001 (vingt-cinq mille une) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Alter Domus Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 4000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. LAC/2011/36611. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011

Référence de publication: 2011119544/209.

(110136899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Asset Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.418.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales:

Monsieur Jean-Luc Biache, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 56, rue Raspail, cède à la société de droit français Asset Technology, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 412 920 837, avec siège social établi à F-92095 Paris la Défense Cedex, Tour Manhattan, 6, place de l'Iris, 1 (une) part sociale qu'il détient dans la société Asset Technology Luxembourg Sàrl, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 101.418, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

La présente vaut quittance et acceptation du prix de cession de 25,00 € (vingt cinq euros) convenu entre parties.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Monsieur Jean-Luc Biache agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réunies dans les mains de:

la société Asset Technology, avec siège social

établi à F-92095 Paris la Défense Cedex,

Tour Manhattan, 6, place de l'Iris 520 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 août 2011.

Pour extrait conforme

Asset Technology Luxembourg s.à r.l.

Référence de publication: 2011121286/27.

(110139789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

EP Latitude 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. LuxCo 46 S.à r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.522.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62504 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121369/11.

(110139880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PCM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.251.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 25 août 2011 que:

1. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation.

2. Les associés ont décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011127422/17.

(110145162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.
